

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** SanDaily ECO

**Code du produit** KWZ 157 E

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Détergent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** KWZ Industrie AG  
Ringstrasse 15  
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]  
Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse : [24h/7d]  
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

**Date d'émission** 15.11.2021

**Version** 1.1 (Version précédente: 1.0)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

---

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Conseils de prudence</b>	P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	L-(+)-acide lactique, No.-CAS 79-33-4, No.-CE 201-196-2 Alcools, C9-11, éthoxylés, No.-CAS 68439-46-3, No.-CE --- Isotridécanol éthoxylé (>7EO), No.-CAS 9043-30-5, No.-CE 500-027-2
<b>2.3. Autres dangers</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

---

### 3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
L-(+)-acide lactique	< 10%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 79-33-4 No.-CE: 201-196-2
Alcools, C9-11, éthoxylés	< 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 68439-46-3 No.-CE: ---
Isotridécanol éthoxylé (>7EO)	< 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 9043-30-5 No.-CE: 500-027-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle AB 2 [EN 141].

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter que le produit arrive dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

#### Protection individuelle

*Protection respiratoire* En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

*Protection des mains* Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Ne pas chauffer le produit.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solution aqueuse.
<b>Couleur</b>	Rouge.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	1.5 - 2.5
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.01 - 1.02
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

**Autres caractéristiques de sécurité** Pas d'information disponible.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

---

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

---

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>L-(+)-acide lactique (CAS 79-33-4)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 7.94 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 3730 mg/kg (IUCLID) <b>Alcools, C9-11, éthoxylés (CAS 68439-46-3)</b> Oral LD50 Rat = 1400 mg/kg (NZ_CCID) <b>Isotridécanol éthoxylé (&gt;7EO) (CAS 9043-30-5)</b> Oral LD50 Rat = 1000 mg/kg (NZ_CCID)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Négligeable.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>L-(+)-acide lactique (CAS 79-33-4)</b> Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 320 mg/L [semi-static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 100 - 180 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 100 - 180 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 240 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 180 - 320 mg/L [Static] (EPA)
<b>Alcools, C9-11, éthoxylés (CAS 68439-46-3)</b> EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C9-11, DID-no 021 >3-6 ethoxylated units, DID-no 022 >6-10 ethoxylated units) predominantly linear)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Non dangereux pour l'eau.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

## Règlement type des ONU

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface non ioniques parfums Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg. Classe de stockage 10/12. (CH) VOC (CH) = 0%
------------------------------------	--

#### L-(+)-acide lactique (CAS 79-33-4)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	95.5 w/w% Sunset Date: 06/30/2027 (new active substance)
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	>=955 g/kg Sunset Date: 04/30/2029 (dry weight)
	Product Type: 1
	Product Type: 2
	Product Type: 3
	Product Type: 4
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.

<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.
---	--------------

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

<b>Révision</b>	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
<b>Autres informations</b>	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Conserver hors de la portée des enfants.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.